

ORDONNANCE COLLECTIVE

INITIER ET ADMINISTRER LE DEXTROSE 50% IV

OC-M-6

Date d'entrée en vigueur

Novembre 2012

Date de révision

15 septembre 2015

Référence à un protocole

Protocole d'intervention lors d'hypoglycémie

Professionnels habilités à exécuter l'ordonnance

Les infirmières et infirmiers habilités qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.

Secteurs d'activité visés

- Centre de services Avellin-Dalcourt :
 - Programme hébergement
 - Programme santé physique : service des urgences (**absence médicale seulement**)
 - Programme SAPA : service ambulatoire gériatrique (SAG) et unité de courte durée gériatrique (UCDG)
- Centre Comtois :
 - Programme SAPA : centre de jour
- Point de service Saint-Paulin : services de santé courants
- Point de service Saint-Alexis : services de santé courants
- GMF Clinique médicale St-Laurent

Personne, groupe de personnes ou situation clinique visés

L'ensemble de la clientèle adulte des secteurs visés.

Activités réservées de l'infirmière

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, y compris le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier;
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

Médecin répondant

- Médecin traitant de l'hébergement et de l'UCDG;
- Médecin de garde du service des urgences et des points de services.

Indications et conditions d'initiation	Usager inconscient avec une glycémie capillaire de moins de 4mmol/L et accès veineux possible : application de l'ordonnance collective : OC-T-2 Décider d'ouvrir une veine et de la maintenir ouverte au moyen d'un soluté NaCl 0.9%.
Intentions thérapeutiques	Corriger l'hypoglycémie.
Contre-indications	S/O
Précautions	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le cathéter est bien dans la veine avant d'administrer le dextrose 50% car celui-ci est vésicant lors d'extravasation du produit. • En situation d'extravasation, arrêter l'administration de dextrose 50% IV et la perfusion de soluté NaCl 0.9%, essayer de retirer avec une seringue à partir du Y, retirer le cathéter et contacter le service de la pharmacie une fois l'usager stable. Si l'usager présente toujours des signes d'hypoglycémie, se référer à l'ordonnance collective suivante : OC-M-5 Initier et administrer le glucagon.
Directives	Injecter une (1) ampoule de dextrose 50% soit 50 ml (25 g de glucose) IV lentement en 5 à 10 minutes directement dans le Y du soluté.
Limites/Référence au médecin	Aviser le médecin traitant post administration et suivre ses indications.
Référence aux méthodes de soins du CESS (anciennement l'AQESSS)	S/O
Sources	<p>ASSOCIATION CANADIENNE DU DIABÈTE, (2008). Lignes directrices de pratique clinique 2008 de l'Association canadienne du diabète pour la prévention et le traitement du diabète au Canada. <i>Canadian Journal of Diabetes</i>, 32(S1).</p> <p>CSSS DE LA VALLÉE-DE-LA-BATISCAN. <i>Ordonnance collective O-M-D1 «Diabète : Traitement de l'hypoglycémie»</i>, février 2009.</p> <p>HÔPITAL D'OTTAWA. <i>Manuel sur la pharmacothérapie parentérale</i>. 36^e éditions 2015.</p> <p>Up To Date. <i>Instant glucose and intravenous dextrose: Drug information</i> : [En ligne], page consultée le 14 septembre 2015 : http://www.uptodate.com/contents/instant-glucose-and-intravenous-dextrose-drug-information?source=search_result&search=instant+glucose+and+intravenous+dextrose&selectedTitle=1%7E10</p>

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigée par :

Annie Dubé, conseillère en soins infirmiers

Date : 2012-11

Karine Bertrand, conseillère en soins infirmiers
volet prévention et contrôle des infections

Date : 2012-11

Validé par :

Original signé

Martine Déziel, chef programme santé physique et
Conseillère cadre en soins infirmiers

Date : 2012-12-13

Original signé

Jocelyn Milot, inf., M.Sc.
Directeur des soins infirmiers

Date : 2012-12-17

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvée par :

Original signé

Dr Martin Lamy,
Président du CMDP

Date : 2012-11-27

PROCESSUS DE MISE À JOUR

Révisée par :

Annie Dubé, conseillère en soins infirmiers

Date : 2013-11-20

Présentée au CMDP

Date : 2013-11-26

Révisée par :

Karine Bertrand, conseillère en soins infirmiers
Yvon Rousseau, chef du département de pharmacie

Date : 2015-09-14

Date : 2015-09-14

Validée par :

Annie Dubé
Cadre intermédiaire intérimaire en soins infirmiers

Date : 2015-09-14

Présentée au CMDP

Date : 2015-09-15